



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/48/48/Add.8
25 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 122 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Second rapport sur l'exécution du budget-programme

Rapport du Secrétaire général

Additif

CHAPITRE 8. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Tableau 8.1

Récapitulation des dépenses prévues pour l'exercice biennal 1992-1993
 par chapitre, par principal objet de dépense et par principal facteur
 d'augmentation ou de diminution

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993	Changements prévus				Total	Montant définitif (proposé) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993
		Taux de change	Inflation	Décisions d'organes directeurs	Autres changements		
Postes	7 946,2	(88,0)	(105,8)	-	189,6	(4,2)	7 942,0
Autres dépenses de personnel	3 161,2	(19,2)	(12,1)	-	1 258,0	1 226,7	4 387,9
Consultants et experts	169,1	(1,8)	(1,2)	-	(71,4)	(74,4)	94,7
Frais de voyage	108,4	(1,4)	(0,9)	-	0,2	(2,1)	106,3
Services contractuels	4 765,2	(5,5)	(3,5)	-	182,3	173,3	4 938,5
Frais généraux de fonctionnement	1 648,3	(20,9)	(13,1)	-	(37,5)	(71,5)	1 576,8
Fournitures	255,4	(3,4)	(2,0)	-	(3,9)	(9,3)	246,1
Matériel	431,2	(5,4)	(3,5)	-	0,7	(8,2)	423,0
Total	18 485,0	(145,6)	(142,1)	-	1 518,0	1 230,3	19 715,3

8.1 Le tableau 8.1 fait apparaître des changements dus aux variations des taux de change (145 600 dollars) et à l'inflation (142 100 dollars) qui sont expliqués dans la partie I du présent rapport. L'augmentation nette de 1 518 000 dollars apparaissant dans la colonne "Autres changements" est analysée ci-dessous.

Postes (Augmentation : 189 600 dollars)

8.2 Cette rubrique comprend les postes permanents et les dépenses communes afférentes aux juges, telles que les frais de voyage lorsqu'ils viennent assister aux sessions de la Cour, les indemnités pour frais d'études et les frais de voyage connexes, les frais de déménagement des effets personnels et les indemnités d'installation, comme il est indiqué dans le règlement concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Cour internationale de Justice, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/240 du 21 décembre 1982. L'augmentation liée aux postes permanents est due au fait que les dépenses effectives ont été supérieures à celles qui avaient été calculées d'après les coûts standard (90 400 dollars) et que les dépenses communes de personnel étaient également supérieures aux dépenses obligatoires prévues pour la participation aux frais médicaux, les indemnités pour frais d'études et les indemnités pour charges de famille (139 600 dollars). On note une diminution nette de 40 400 dollars dans les

/...

dépenses communes due à une réduction des dépenses relatives aux frais de voyage des juges qui viennent assister aux sessions de la Cour (50 400 dollars) et aux indemnités versées aux juges ad hoc (20 400 dollars), réduction en partie compensée par des frais de déménagement d'effets personnels (8 400 dollars) et des indemnités d'installation (22 000 dollars) afférents, respectivement, à deux juges décédés et à un membre de la Cour nouvellement recruté.

Autres dépenses de personnel (Augmentation : 1 258 000 dollars)

8.3 L'augmentation enregistrée à cette rubrique est imputable à une hausse des dépenses relatives au personnel temporaire pour les réunions (1 052 200 dollars) et aux heures supplémentaires (31 800 dollars), la charge de travail ayant été plus élevée que prévu, ainsi que des dépenses communes afférentes aux juges, correspondant à des indemnités versées conformément à la résolution 40/257 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, à la suite du décès de deux membres de la Cour en fonction (108 800 dollars) et à des pensions qui ont été plus élevées que prévu (92 400 dollars). Ces augmentations ont été compensées en partie par une diminution de 27 200 dollars à la rubrique personnel temporaire (outre que celui affecté aux réunions).

Consultants et experts (Diminution : 71 400 dollars)

8.4 Cette diminution est due à une réduction des dépenses prévues au titre de la rémunération des assesseurs et des experts nommés par la Cour (40 200 dollars) et pour un consultant chargé de superviser la modernisation du système informatique de la Cour et de former le personnel du Greffe à son utilisation (31 200 dollars).

Voyages (Augmentation : 200 dollars)

8.5 Les dépenses inscrites à cette rubrique, qui comprennent essentiellement les frais de voyage du Président de la Cour quand il vient assister aux sessions à l'Assemblée générale, les visites effectuées au Siège de l'ONU à l'occasion de l'examen triennal des émoluments et des conditions d'emploi des juges, et d'autres frais de voyage liés à des déplacements officiels, accusent une légère augmentation (100 dollars). Une augmentation de 100 dollars a également été enregistrée au titre des frais de voyage du Greffier qui doit lui aussi se rendre au Siège pour participer à l'examen triennal des émoluments et des autres conditions d'emploi des membres de la Cour et assister aux sessions de l'Assemblée générale.

Autres services contractuels (Augmentation : 182 300 dollars)

8.6 Pour les besoins du rapport sur l'exécution du budget, les honoraires, les rémunérations résultant de l'application du mécanisme plancher et plafond et les allocations spéciales versées au Président et au Vice-Président de la Cour sont incorporés dans la présente rubrique. On enregistre à ce titre une augmentation

/...

de 191 100 dollars, due aux facteurs suivants : a) versement plus élevé que prévu au titre des honoraires du fait qu'il a fallu maintenir en fonctions deux juges non réélus pour expédier plusieurs affaires (101 900 dollars); b) dépenses additionnelles résultant de l'application du mécanisme plancher et plafond lié aux émoluments (64 800 dollars); c) ajustement net reflétant les émoluments approuvés pour les membres de la Cour (24 400 dollars). D'autres augmentations enregistrées à cette rubrique sont imputables à une légère hausse des dépenses au titre des travaux contractuels d'imprimerie (500 dollars), qui a été compensée par une diminution au titre des services informatiques (9 300 dollars).

Frais généraux de fonctionnement (Diminution : 37 500 dollars)

8.7 Cette diminution nette est due à une réduction des dépenses relatives à la location et à l'entretien des locaux (78 000 dollars), qui est compensée en partie par des augmentations aux rubriques a) location et entretien du matériel, à la suite d'une majoration du coût des travaux contractuels d'entretien (32 200 dollars); b) communications, essentiellement à cause d'un accroissement du volume des échanges lié à une charge de travail plus lourde (6 500 dollars); et c) services divers (légère augmentation de 100 dollars).

Fournitures et accessoires (Diminution : 3 900 dollars)

8.8 La diminution nette enregistrée à cette rubrique est imputable à une réduction des dépenses relatives aux livres et aux fournitures pour la bibliothèque (14 100 dollars), laquelle est compensée en partie par une augmentation des dépenses afférentes aux fournitures et aux accessoires, liée à l'accroissement de la charge de travail (10 200 dollars).

Mobilier et matériel (Augmentation : 700 dollars)

8.9 Cette rubrique fait apparaître une légère augmentation des dépenses liées à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique.
